

Investir dans le **savoir**



Il faut commencer dès aujourd'hui à économiser
en vue des études postsecondaires de votre enfant.
C'est le meilleur moment pour le faire.

Et le meilleur moyen d'y arriver est un régime enregistré
d'épargne-études.

« Un investissement dans le savoir
paie toujours les meilleurs intérêts. »

– Benjamin Franklin

Comme les frais de scolarité augmentent chaque année, beaucoup de parents se demandent comment ils vont s’y prendre pour payer les études postsecondaires de leurs enfants. La meilleure solution consiste à établir un régime enregistré d’épargne-études (REEE).

Le régime permet aux parents ou à d’autres personnes (souscripteurs) de cotiser un certain montant dans un REEE au nom d’un enfant (le bénéficiaire). Les avantages du REEE n’ont pas d’équivalent.



Le REEE est facile à comprendre

Les avantages du régime sautent aux yeux

Vous pouvez créer un REEE dès la naissance de votre enfant ou presque. Seule condition : l'enfant doit être un résident du Canada et avoir un numéro d'assurance sociale. Dans un régime familial, vous pouvez continuer à cotiser au régime jusqu'au 31^e anniversaire de naissance du bénéficiaire (les cotisations admissibles à la Subvention canadienne pour l'épargne-études doivent être versées avant son 17^e anniversaire de naissance). Dans les régimes individuels, des cotisations peuvent être versées jusqu'à 31 ans après la date d'établissement du régime, quel que soit l'âge du bénéficiaire.

1 Croissance à l'abri de l'impôt

Les gains réalisés dans le cadre du REEE ne sont imposés que lorsque l'argent est retiré du REEE, sous forme de paiements d'aide aux études (PAE). Les sommes ainsi retirées s'ajoutent alors au revenu imposable du bénéficiaire, lequel sera sans doute assujéti à un taux d'imposition moindre.

2 Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le gouvernement fédéral verse dans le REEE un certain montant sous la forme d'une Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Ce montant correspond à un maximum de 20 % de la première tranche de 2 500 \$ cotisée chaque année par le souscripteur au nom d'un bénéficiaire, sous réserve d'un maximum annuel de 500 \$ et d'un maximum à vie de 7 200 \$.

3 Subventions supplémentaires

Si vous êtes un résident du Québec ou de la Colombie-Britannique, ou si votre famille en est une à faible revenu, vous pourriez être admissible à d'autres subventions du gouvernement fédéral ou de votre gouvernement provincial.



Consultez notre calculateur d'épargne-études en ligne pour savoir combien d'argent vous devez économiser chaque mois pour les études de votre enfant.

<https://www.bmo.com/principal/particuliers/investissements/reee/calculateur-reee/>



Anatomie d'un REEE

Il existe deux types de REEE : Le régime individuel et le régime familial

Le REEE ne comporte pas de plafond annuel de cotisation, mais il existe un maximum à vie de 50 000 \$ de cotisations admissibles par bénéficiaire. Vous pouvez aussi vous prévaloir de droits de cotisation inutilisés admissibles à la SCEE et reportés des années antérieures. Il vous est donc possible de faire du rattrapage si tel est votre choix (mais certaines restrictions s'appliquent sur le montant que vous pouvez reporter dans une même année).

Régime individuel

On peut cotiser au régime jusqu'à **31 ans** après sa mise sur pied, quel que soit l'âge du bénéficiaire.

Les cotisations sont **admissibles à la SCEE jusqu'au 31 décembre** de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans.

N'importe qui peut être le bénéficiaire, même le souscripteur. Il n'est pas nécessaire que le bénéficiaire **ait un lien de parenté avec le souscripteur.**

Un souscripteur (ou cosouscripteur) ne peut **désigner qu'un seul bénéficiaire.**



Un enfant

Le régime individuel (ou déterminé) est conçu pour un seul bénéficiaire et il est donc idéal pour les familles qui n'ont qu'un enfant. De plus, si vous souhaitez établir un REEE pour une personne avec laquelle vous n'avez pas de lien de parenté, c'est la seule option offerte.

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

– Nelson Mandela

Au cours des dernières années, le nombre et les types d'établissements d'enseignement postsecondaires admissibles dans le cadre du REEE ont augmenté considérablement de manière à inclure presque tous ceux qu'un enfant peut choisir.

Régime familial

Chaque enfant **doit être apparenté au souscripteur** par les liens du sang ou de l'adoption, tels que les définit l'Agence du revenu du Canada.

Les cotisations peuvent être versées au nom d'un bénéficiaire qui est âgé de **moins de 31 ans**.



Si l'un ou l'autre des enfants décide de ne pas poursuivre d'études postsecondaires, **les autres bénéficiaires peuvent tirer parti** de l'épargne qui s'est accumulée dans le régime, des gains de placement qui y ont été réalisés et de la SCEE (à concurrence des limites permises).

Les cotisations sont **admissibles à la SCEE jusqu'au 31 décembre** de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans.

Un souscripteur (ou cosouscripteur) peut **nommer un ou plusieurs enfants** bénéficiaires.

Plusieurs enfants

Les régimes familiaux sont attrayants pour les familles qui aimeraient avoir plusieurs enfants comme bénéficiaires, car les fonds détenus dans le REEE peuvent être utilisés par l'un des enfants si l'autre ou les autres décident de ne pas poursuivre d'études postsecondaires. On peut ajouter ou retirer en tout temps un bénéficiaire d'un régime familial.



Géographie du REEE

Selon la province que vous habitez, il peut y avoir encore plus d'avantages financiers à investir régulièrement dans un REEE. En plus de la SCEE, vous pourriez recevoir d'autres sommes suivant votre province de résidence et votre revenu familial.

Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique

La Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB) verse une subvention unique de 1 200 \$ aux enfants nés le 1^{er} janvier 2006 ou après. Le montant est versé dans un REEE au moment où on en fait la demande, entre le 6^e et le 9^e anniversaire de naissance de l'enfant. Au moment où la demande est faite, le bénéficiaire doit être un résident de la Colombie-Britannique.

Bon d'études canadien

Créé en 2005, le Bon d'études canadien (BEC) vise à avantager les familles à faible revenu. Aux familles admissibles, le BEC verse 500 \$ la première année d'admissibilité et 100 \$ pour chaque année d'admissibilité supplémentaire, jusqu'au 15^e anniversaire de naissance de l'enfant.

Le total des incitatifs peut se traduire par un montant pouvant atteindre 2 000 \$ par bénéficiaire admissible.

Incitatif québécois à l'épargne-études

L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) a été créé par Revenu Québec pour encourager les familles à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

L'IQEE de base correspond à 10 % des cotisations annuelles nettes au REEE, à concurrence de 250 \$ par année par enfant.

- Les familles à faible revenu sont admissibles à une majoration de l'IQEE de base qui peut atteindre 50 \$ par an.
- Les droits à l'IQEE non utilisés peuvent être reportés.
- Le plafond à vie de l'IQEE est de 3 600 \$ par enfant.
- Le programme s'adresse aux enfants admissibles dont les parents ou le tuteur résident au Québec le 31 décembre de l'année d'imposition visée.



Il n'est jamais trop tôt – ni trop tard – pour commencer à épargner en vue des études de votre enfant.

La science des Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

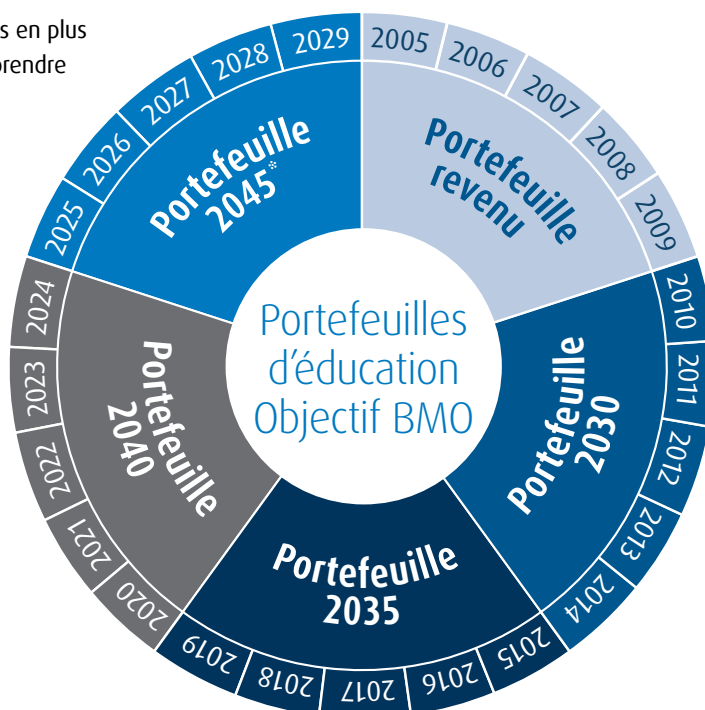
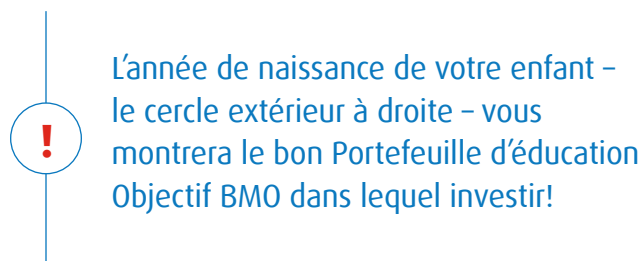
Les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO ont été conçus pour simplifier votre processus décisionnel lorsque vous évaluez les solutions de placement envisagées pour le REEE de votre enfant.

Les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO proposent :

- Le **potentiel de plus-value** d'un portefeuille diversifié composé de fonds d'investissement BMO et de fonds négociés en bourse primés de BMO.
- Un **éventail d'options** à partir duquel vous pouvez choisir le portefeuille qui convient à l'horizon de placement de votre enfant.
- Une **gestion intégrée du risque** – le portefeuille devient de plus en plus prudent à mesure qu'approche la date à laquelle votre enfant devra financer ses études.

Nous vous simplifions la vie!

Le Portefeuille d'éducation Objectif BMO de votre enfant investit de plus en plus dans des titres à revenu à mesure qu'approche l'année où il doit entreprendre ses études postsecondaires. Cette année-là, l'actif de votre enfant sera investi dans le bon Portefeuille d'éducation Objectif BMO afin que l'impact des fluctuations du marché boursier soit davantage atténué au moment l'enfant commencera à puiser dans ses économies.



* Le Portefeuille d'éducation Objectif 2045 de BMO sera offert à compter d'août 2025

« L'éducation vise à remplacer un esprit vide par un esprit ouvert. »

– Malcolm Forbes

Qu'est-ce que tout cela signifie?

Que vous pouvez commencer à épargner dès aujourd'hui pour assurer l'avenir de votre enfant avec des gains de placement qui bénéficient d'une imposition différée et avec des subventions gouvernementales. Tout le monde y gagne au change!

Pour en savoir plus sur le REEE ou sur les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO, parlez à votre professionnel en placement* de BMO ou appelez le Centre d'investissement de BMO.

Communiquez avec nous

1-800-665-7700

En savoir plus

bmo.com/reee

BMO



Gestion mondiale d'actifs

* L'expression « professionnel en placement » désigne les conseillers en services bancaires, les planificateurs financiers, Placements et retraite et les spécialistes des placements qui sont des représentants de BMO Investissements Inc.

Rédigé à titre informatif, ce rapport n'est pas conçu, et ne doit pas être considéré, comme une source de conseils professionnels. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre professionnel en placement de BMO. Le contenu du rapport provient de sources que nous croyons fiables, mais BMO Gestion mondiale d'actifs ne peut toutefois pas garantir son exactitude ou son exhaustivité.

Les placements dans les fonds d'investissement et dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais (s'il y a lieu). Les placements dans les fonds d'investissement peuvent comporter des commissions de suivi. Veuillez lire l'aperçu du fonds, l'aperçu du FNB ou le prospectus simplifié du fonds d'investissement ou du FNB en question avant d'investir. Les fonds d'investissement et les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Pour connaître les risques liés à un placement dans les fonds d'investissement BMO ou les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus du fonds d'investissement ou du FNB en question. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, ils peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité distincte de la Banque de Montréal.

Apprenez-en plus sur les services que nous offrons et ceux que nous n'offrons pas – et sur la façon dont nous sommes rémunérés – ici : [Modalités de BMOII](#).

Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce sous laquelle BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements Inc. exercent leurs activités.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Date de publication : juin 2025